

REMERCIEMENTS ADRESSÉS

A NOTRE BON FRÈRE DIDACE

Déclaration.— Dans la publication des faits attribués par nos Correspondants à l'intercession du Frère Didace, nous déclarons n'avoir jamais prétendu et ne vouloir en aucune façon, anticiper sur le jugement de notre Mère la sainte Eglise Romaine à laquelle nous laissons l'appréciation.

Avis. — Dans le but de travailler à l'introduction de la cause du Frère Didace, nous prions toutes les personnes qui ont obtenu de lui quelque faveur signalée et bien constatée de nous en donner connaissance. Nous recommandons instamment de faire contresigner les relations par le curé ou quelque personnage officiel et de faire constater les guérisons par un certificat du médecin. Autrement les documents ne pourraient avoir aucune valeur officielle. Nous observerons la discrétion par rapport aux noms et aux renseignements.

Ste-Cunégonde.— Je voyais avec douleur la maladie d'une personne qui m'est chère, résister à nos soins et à la science des docteurs. Je me suis adressée au bon Frère Didace en lui promettant de publier sa bienfaisante intercession, et voilà que le bon Frère m'a exaucée en procurant un soulagement considérable, qui est une véritable convalescence, à la suite d'une neuvaine.

Abonnée.

St-Henri. — A la suite d'une neuvaine en l'honneur du bon Frère Didace, je me trouve exaucée, et j'apporte dans la *Revue* l'expression de ma vive reconnaissance.

Dame M. Paquette, novice.

Montréal. — Le bon Frère Didace m'a guérie, qu'il soit remercié !

Dame C. R.

— Je suppliais le bon Frère Didace de m'obtenir une faveur temporelle. Il s'est enfin rendu à mes demandes. E. L.

— Puisse le témoignage d'un père de famille reconnaissant augmenter encore la confiance dont le bon Frère Didace est digne à tant de titres parmi ses compatriotes ! Ma femme souffrait d'une odontalgie intolérable depuis quatre jours sans que les remèdes ni même l'extraction pussent lui procurer le moindre soulagement. La voyant toute découragée le 4ème jour, je lui fis invoquer avec moi le cher protecteur. Et voilà que, le premier *Pater* à peine récité en famille, la guérison était obtenue, complète et subite. Le fait est trop remarquable pour que j'aie l'ingratitude de ne pas le signaler à la connaissance du public.

J. T. B. novice Tertiaire.

— Je souffrais de la fracture d'un bras ; j'ai fait une neuvaine au bon Frère et il m'a guérie.

P. B. Tertiaire.